

Pays d'Aix Natation

SECTION Nage avec palmes

SAISON 2022-2023

ETRE NAGEUR AU PAN, C'EST...

1	2	3
MON RÔLE	MES DEVOIRS	J'ai le DROIT
<ul style="list-style-type: none">- Être la meilleur version de moi-même- Je me dois de faire briller les couleurs de mon club "PAYS d'AIX NATATION - NAGE AVEC PALMES" par mon savoir faire, ma bienveillance et mon savoir faire, dans les bassins comme à l'extérieur.	<ul style="list-style-type: none">- Être présent aux entraînements, aux rencontres et aux animations organisés par le club- Participer à un maximum de compétitions afin de concrétiser le travail réalisé à l'entraînement- Porter les équipements du club (bonnet, tee-shirt, ...) à chaque compétition- Respecter mon entraîneur ainsi que ses choix	<ul style="list-style-type: none">- À une formation de qualité, avec des entraîneurs diplômés- Au respect des entraîneurs- Au respect de mes coéquipiers- D'exprimer auprès des responsables de ma section les difficultés que je pourrais rencontrer- À la prise en considération d'un projet de fin d'année qui me plairait, en lien avec mon activité

4

LE SAVOIR VIVRE

L'esprit d'équipe est une valeur inhérente au club.

Il est indispensable que tous les nageurs se soutiennent, s'encouragent, tout en respectant les nageurs des autres clubs

Cela suppose également le respect et le soin porté aux vestiaires ainsi qu'au matériel mis à ma disposition, tout comme le respect des horaires et le fait de prévenir mon entraîneur en cas d'absence

Les téléphones portables ou tout autre appareil électronique sont interdits sur le temps de la compétition dans l'enceinte de la piscine et dans les chambres le soir pour les mineurs

Tout nageur engagé et absent le jour de la compétition, sans justificatif médical, devra rembourser le tarif d'engagement et le forfait

Toute conduite inappropriée, tout langage déplacé, tout manquement à la présente charte d'un adhérent, d'un parent, fera l'objet d'un rapport soit des entraîneurs, soit des dirigeants présents

Après un accord avec le bureau ou le conseil d'administration, les sanctions suivantes pourront être appliquées :

Avertissement verbal < avertissement écrit < mise à pied pour une durée déterminée < Radiation définitive du Club

Si le comportement d'un ou plusieurs nageurs l'exige, un entraîneur pourra prendre une sanction immédiate proportionnée comme par exemple une exclusion temporaire de l'entraînement.



**Une charte, c'est : des droits, des devoirs, des règles de vie à respecter!
Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement**

Je soussigné(e),, reconnais avoir lu et compris la présente charte et m'engage à respecter l'intégralité de son contenu.

Fait à Aix en Provence,

le 2022